Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213500762-20251211-1492025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 décembre 2025 Nombre de Conseillers en exercice : **26**

L'An deux mil vingt-cinq, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN (à partir de la question n°3), Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Hélène AMOURIAUX-PICARD (à partir de la question n°3)

Excusés : Arnaud BOISIVON, Alborz NIKZAD, Danièle ESNAULT, Claude MÉTAYER, Yannick PONT, Malik RABAULT, Mathieu WIDLOECHER, Nicolas LE BERDER, Thierry STEPHAN

Secrétaire de séance : Cyril GUÉRILLOT

Procurations : Arnaud BOISIVON à Carole LEGENDRE, Danièle ESNAULT à Françoise JOULAUD, Nicolas LE BERDER à Pascale LE MASSON, Thierry STEPHAN à Thierry RENOUX

149/2025 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2025 EMPRUNT DE 150 000 € CONTRACTÉ AUPRÈS DU CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE – COMPTE RENDU DE DELEGATION

Monsieur Thierry Renoux, adjoint aux finances, expose :

Afin de financer ses investissements réalisés en 2025, la Commune a consulté les organismes financiers suivants : La Caisse d'Épargne et Le Crédit Mutuel de Bretagne pour connaître leurs meilleures propositions pour la réalisation d'un emprunt à hauteur de 150 000 €.

Vu la délégation Du conseil municipal accordé par délibération du 8 juin 2020, par arrêté n°119/2025, monsieur le Maire de Chavagne, a retenu la proposition du Crédit mutuel de Bretagne selon les modalités suivantes : prêt de 150 000 € taux fixe de 3,75% sur 15 ans, échéances trimestrielles, frais de dossier de 150 €.

Un compte rendu de délégation est fait en Conseil municipal.

Le Conseil municipal en prend acte.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 9 décembre 2025

Le Maire,
René BOUILLON

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Cyril GUÉRILLOT